

AVIS PUBLIC

Règlement 1070-18 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 17 juillet 2018;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 août 2018;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 10 septembre 2018;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 13 septembre 2018;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 14^e jour de septembre 2018

Céline LeBlanc
Greffière